

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DE PROPRETÉ

Les acteurs du service public de collecte et de propreté sont aujourd'hui confrontés à un changement de paradigme qui s'opère à différents niveaux :

- l'augmentation des coûts de la gestion des déchets, due aux exigences environnementales (multiplication des flux, véhicules propres, valorisation matières, valorisation énergétique, normes de traitement) et aux impératifs de sécurité,
- la complexification des dispositifs liée à la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs,
- la diminution des budgets des collectivités locales,
- la compétition accrue qui fait pression sur les prix, souvent déconnectés des conditions réelles, pouvant conduire à la dégradation du service,
- l'évolution du rôle du citoyen de plus en plus responsabilisé et exigeant en termes de qualité et de transparence du service.

Ce contexte changeant met en évidence la nécessité d'optimiser les services de collecte et de propreté, pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques d'aujourd'hui, et pour proposer aux citoyens un service qui répond à leurs besoins.

Les adhérents de la FNADE (365 entreprises, 77.000 salariés) collectant les déchets ménagers de plus de 30 millions d'habitants, souhaitent mettre leur expertise au service des collectivités, donneurs d'ordre, pour les aider à anticiper au mieux les adaptations nécessaires dans la gestion des déchets.

1) RÉORGANISATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE PROPRETÉ URBAINE POUR LES ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS

Chaque collectivité s'inscrit dans un territoire qui lui est propre, avec des contraintes et des opportunités spécifiques. La refonte territoriale qui est en train de s'opérer renforce la logique de gestion locale et intégrée. Pour optimiser le service, il faut donc considérer le territoire dans son intégralité. Ceci pose les limites de l'obligation de moyens ou encore de l'allotissement souvent rencontré dans de nombreux cahiers des charges.

Pour accompagner ces évolutions et optimiser les coûts de gestion des déchets, les entreprises proposent les solutions suivantes :

- Allouer les moyens nécessaires en amont pour produire des cahiers des charges plus complets qui évaluent les besoins réels pour adapter le service à chaque type d'habitat (fréquences et moyens : Porte à porte / Points d'apport volontaire / Déchèteries...)

- Une approche plus globale pour permettre aux entreprises de proposer aux collectivités de véritables solutions innovantes qui répondent aux enjeux d'un territoire ; pour ce faire il est nécessaire d'ouvrir les consultations aux variantes dans les cahiers des charges.
- Par une obligation de résultats et non plus de moyens, donner l'opportunité aux entreprises d'optimiser le service en proposant :
 - les modes de collecte et les matériels les plus adaptés au type d'habitat ou de quartier,
 - des changements de fréquences, de jours ou d'horaires de collecte,
 - la mutualisation des matériels entre plusieurs contrats,
 - des nouveaux services dans le cadre d'un budget maîtrisé.
- Ne pas imposer systématiquement des matériels neufs, dédiés à une seule collectivité et permettre le cas échéant l'investissement dans des équipements plus performants en calant la durée du contrat sur la durée d'amortissement des matériels
- Intégrer une logique territoriale dans l'allotissement et non seulement par type de prestation ou de fourniture, afin d'éviter la dilution des responsabilités des différents intervenants, et permettre une meilleure mutualisation des moyens et une efficacité du service.

2) ADAPTATION DES CONTRATS AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les acteurs de la collecte et du traitement ont vu ces dernières années une réduction des tonnages de déchets collectés. Cette tendance est positive et il est du devoir des collectivités, et des entreprises à leur service, de l'accompagner. Elle pose néanmoins la question de la pertinence des modes de collecte actuels et des modèles économiques qui ne vont pas dans le sens de cette réduction.

A ce titre, les opérateurs préconisent d'adapter les futurs contrats aux nouveaux systèmes de la collecte des déchets :

- La facturation à la tonne ne peut plus être le mode de rémunération dans une dynamique de réduction des déchets, et de multiplication des flux. Pour inciter à l'optimisation des modes de collecte en lien avec les impératifs environnementaux, mais aussi pour assurer la pérennité et la qualité de la prestation de service, une rémunération au forfait avec une part variable basée sur la performance et la nature des déchets collectés sera pertinente.
- Les formules de révision annuelles ne permettent pas de refléter la véritable structure et l'évolution des coûts dans un contexte économique volatile comme aujourd'hui. Les révisions doivent se faire au moins de façon trimestrielle pour favoriser l'équilibre du contrat entre prestataire et client.
- Placer le respect de la sécurité des professionnels de la collecte et celle des riverains au cœur des appels d'offre car il est du devoir des entreprises et des collectivités de protéger collaborateurs et citoyens. Ceci implique la prise en compte dans le cahier des charges des situations dangereuses (marche arrière, sortie d'école, zone piéton...) et la mise en place d'un dialogue entre donneur d'ordre et prestataire pour améliorer la prévention des risques. Il faut rendre incontournable la R437.

Les enjeux évoluent ; les entreprises de la Fnade au service des collectivités souhaitent les accompagner dans ce changement et avoir l'opportunité de proposer des solutions innovantes, adaptées aux besoins, dans le respect de l'environnement et de la sécurité de tous.